



# Nouvelle loi et nouvelles opportunités pour l'intervention ?

Sylvie Hamel, Ph.D., ps.éd.

Professeure titulaire, département de psychoéducation, UQTR

Chercheure régulière, Centre international de criminologie  
comparée – Antenne UQTR

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE

Québec, 17 novembre 2015

# Arrivée de la nouvelle loi

## Indignation

- Principe de proportionnalité de la peine en fonction de la gravité du geste commis

## Résistance

- Changement de pratique majeur pour les tenants d'un modèle d'intervention voulant favoriser une intervention précoce

## Incompréhension, méconnaissance ????

- Déjudiciarisation, mesures extrajudiciaires =  
non intervention ???

# Plan de la présentation

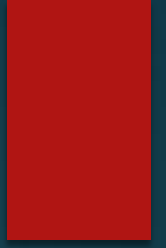
## Justice réparatrice

- ✓ Objectifs
- ✓ Principes fondateurs

## Psychologie communautaire

- ✓ Principes fondateurs
- ✓ Cibles
- ✓ Leviers
- ✓ Retombées (empiriquement vérifiées)

**La justice réparatrice...  
brièvement.**



# Objectifs, centrations

 punir, traiter ou protéger

 créer les conditions pour qu'une réparation ait lieu

 délit, délinquant, comportement

 souffrance de la victime, bris du contrat social  
(liens, confiance)

# Principes fondateurs

## Totalité et interdépendance

- Système constitue un tout **indivisible**.
- Pour son équilibre, l'individu doit y trouver ou y retrouver sa **place**.

## Pouvoir et dignité

- La réparation doit passer par des **solutions constructives** ...
- ... que les personnes concernées par le litige peuvent généralement trouver **ensemble**.
- Leur participation au processus serait en soi une manière de **reprendre du pouvoir sur leur situation**.



**La psychologie communautaire...  
plus spécifiquement.**

# Principes, valeurs

## Justice sociale

- Offre une vision critique des systèmes de soins en place
- Met en évidence que les services offerts par les professionnels de la santé ne sont pas accessibles, ni véritablement utiles aux plus démunis.

## Équité, égalité

- Droits
- Santé
- Insertion



# Première cible

## La communauté

- La communauté constitue une composante organique et psychique de l'individu.
- La communauté ne serait rien sans les individus qui la forment et dont le pouvoir d'action et de transformation doit être stimulé et renforcé pour que cette communauté puisse réellement répondre à leurs besoins.

## Diverses communautés possibles

- Géographiques (villages, quartiers)
- Administratives (associations, regroupements)
- Sociales (familles, réseaux)
- Psychologiques (sentiment d'appartenance)

# Le sens de la communauté

## Facteur de protection

- Des troubles mentaux, du suicide, des abus envers les enfants et des crimes également

## Relié à l'attachement et au sentiment d'appartenance

- Dont nous pouvons estimer les retombées de manière empirique

# L'attachement

## Favorise le développement des adolescents

- Diminution de leurs comportements anti-sociaux et à augmentation de leur sentiment de bien-être
- Renforcement identitaire
  - Identité personnelle et collective
  - Facteur de résilience

# L'attachement

## Favorise le développement des communautés

- Les adolescents qui sont attachés à leur communauté seraient moins tentés de lui porter préjudice.
- Une fois devenus adultes, ces derniers ont de meilleures chances de s'impliquer et de participer à différentes activités civiques et communautaires.
- L'attachement à la communauté constitue une composante essentielle du capital social.

# Le capital social

## Le développement des communautés favorise le mieux-être des individus

- Le rapprochement entre les membres d'une communauté, suscite la réciprocité dans les relations entre eux ainsi qu'un sentiment d'obligation les uns envers les autres.
- L'allégeance à la communauté et la solidarité entre citoyens permettraient d'actualiser plus rapidement différents mécanismes de soutien, d'entraide et de résolution de problèmes permettant de freiner la déviance et la criminalité.

# L'empowerment, un levier

- En traitant les personnes comme des exécutantes de solutions venant d'ailleurs, on les dépossède de toute compétence potentielle dans la prise en charge de leur réalité.
- Or sans abandonner ces personnes, l'intervenant tentera le plus possible d'éviter le piège de la prise en charge parce que celle-ci les priverait de cette occasion de vérifier de quoi elles sont capables.

**Il s'agit donc du pouvoir d'amorcer le changement souhaité ou d'y contribuer.**

# L'empowerment...

## Individuel... mais surtout collectif.

- Au plan personnel, la participation et l'engagement augmentent le sentiment de compétence.
- Mais l'engagement comprend aussi une dimension publique.
- L'engagement renvoie une autre image aux personnes impliquées...
- ...celle de citoyen responsable s'activant à résoudre un problème collectif et à transformer le monde qui l'entoure...
- ...plutôt que celle d'une personne qui en solitaire, subi seule les conséquences du problème à résoudre.

# Le développement social communautaire

## Stratégie reconnue de prévention de la criminalité

- *Comprehensive Strategy for Serious, Violent and Chronic Juvenile Offenders*
- *Communities that Care*
- *Boys and Girls Clubs of America*
- En tant que lieu d'origine du problème, la communauté constitue le meilleur lieu et le meilleur agent pour le prendre en charge.
- Ne s'inscrit pas dans une perspective curative et par conséquent, ne cible pas directement la criminalité, ni le comportement délinquant.
- Elle s'appuie plutôt sur des indicateurs tels que l'engagement des membres de la communauté, le développement du sens de la communauté et du capital social et l'attachement des jeunes à leur communauté.



# Merci de votre attention

## Source principale :

Hamel, S. (2015). Nouvelle loi et nouvelles opportunités pour l'intervention ? Dans M. Alain et S. Hamel (Dir.). *Intervenir auprès des adolescents contrevenants au Québec. Dix ans d'expérience et de défis sous la LSJPA* (pp. 69-90). Québec : Presses de l'université du Québec.

